

RÉPONSE – QE 496 A – 14.06

Réponse du Conseil administratif à la question écrite QE 496 – 14.05

déposée par Madame Ruth KAELIN

relative à l'objet suivant :

LE PRIX DU VANDALISME

QUESTION

L'examen des comptes de fonctionnement 2013 a montré une forte augmentation des coûts afférents au vandalisme (CHF 98'300.-- pour un budget de CHF 75'000.--). Le dépassement se situe principalement dans divers centres de rencontre où le coût des dégâts n'est pas loin de CHF 20'000.-- :

LUDOTHEQUE DES AVANCHETS	CHF	1'177.20
CENTRE DE QUARTIER DE BALEXERT	CHF	2'289.60
CENTRE DE QUARTIER DU LIGNON	CHF	3'647.00
CENTRE DE QUARTIER DES AVANCHETS	CHF	91.80
MAISON DE QUARTIER DE VERNIER	CHF	6'146.30
MAISON DE QUARTIER DE MOUILLE-GALAND	CHF	250.45
CARAMBOLE	CHF	1'209.60
ECLIPSE	CHF	4'059.55

Il est intéressant de constater que pour tous ces centres aucun dégât n'avait été comptabilisé en 2012.

Mes questions sont les suivantes :

- De quelle nature étaient les dégâts dans chacun des centres précités ainsi que dans tous les autres lieux vandalisés ?
- Les auteurs du vandalisme ont-ils été recherchés ? Si oui, ont-ils été interpellés et quelle sanction leur a été infligée ?
- Comment fonctionne la surveillance nocturne des lieux ayant subi du vandalisme ?
- En 2014, y-a-t-il déjà eu des déprédations dans ces mêmes lieux ?
- Quel est le résultat d'enquête concernant l'incendie qui a eu lieu à l'ABARC le 27 février 2014 ?

RÉPONSE

Les dégâts causés en 2013 aux lieux cités sont les suivants :

Ludothèque des Avanchets : Bris de glace
Centre de quartier de Balexert : Tempête du 19 juillet, dégâts en toiture
Centre de quartier du Lignon : Effraction
Centre de quartier des Avanchets : Frais d'intervention d'alarme déclenchée par les locataires

Maison de quartier de Vernier : Vandalisme sur vitrages
Maison de quartier de Mouille-Galand : Occupation illicite des lieux, frais de réparations
Carambole : Tentative d'effractions (3x) frais de réparation urgentes
Eclipse : Nettoyage toiture squattée évacuation et réparations

Lorsque la Police municipale est nantie des faits, elle se rend sur place afin d'effectuer un constat photographique.

Par la suite, une plainte est déposée par le responsable du service de la Police municipale et transmise à Madame la Cheffe de la Police.

Dès lors, la Police cantonale détermine s'il y a lieu de mener une enquête sur les cas dénoncés.

Pour l'heure, nous n'avons pas connaissance d'une quelconque interpellation en lien avec les dégâts causés.

La ludothèque des Avanchets ainsi que La Carambole sont équipées d'une alarme GPA qui, lorsqu'elle se déclenche, provoque l'intervention d'une patrouille de ce service. Pour les autres lieux, il n'y a pas de surveillance spécifique.

En 2014, La Carambole a subi quelques dégâts, dont les frais n'apparaissent pas encore dans la comptabilité.

Finalement, selon les renseignements en notre possession, l'enquête sur l'incendie de l'ABARC se poursuit.

La question écrite QE 496 – 14.05 est ainsi close.

Thierry APOTHELOZ
Maire

Vernier, le 16 juin 2014